

L'asile est un droit humain

Il doit absolument le rester

Amnesty International s'oppose à la Loi sur l'asile, devenue une loi contre l'asile

- parce que cette loi porte atteinte au droit à l'asile
- parce qu'elle met en danger des êtres humains
- parce qu'elle traite de manière indigne les personnes qui cherchent une protection.

Signez le référendum contre la Loi sur l'asile

Révision de la Loi sur l'asile	Point de vue d'Amnesty International
Il n'y a plus d'entrée en matière sur les demandes déposées par des personnes qui ne peuvent pas présenter des papiers d'identité dans les 48 heures. Il est pourtant quasiment impossible pour une personne persécutée d'obtenir un passeport.	<ul style="list-style-type: none">• Toutes les personnes menacées qui cherchent la sécurité dans notre pays doivent pouvoir demander l'asile.• Elles ont droit à un examen équitable de leur demande.
Le délai de recours sur une décision de non entrée en matière n'est que de cinq jours.	<ul style="list-style-type: none">• De plus en plus de personnes en sont concernées. Tout-e requérant-e d'asile doit pouvoir disposer, comme dans les autres domaines du droit, d'un délai de recours raisonnable.
Celui ou celle qui reçoit une réponse négative est aussitôt jeté-e à la rue, même s'il s'agit d'une femme seule avec un enfant ou d'une personne âgée ou malade.	<ul style="list-style-type: none">• Toute personne demandant l'asile a droit au respect de sa dignité.

L'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme garantit que « devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays ».

La sécurité et la dignité de l'ensemble des personnes présentes dans notre pays doivent être garanties

Amnesty International rejette la nouvelle Loi sur les étrangers

- parce qu'elle introduit de nouvelles mesures de contrainte et durcit celles qui existent déjà
- parce qu'elle n'offre pas de protection suffisante aux victimes de la traite des êtres humains et de violence domestique.

Signez le référendum contre la nouvelle Loi sur les étrangers

Conséquences de la nouvelle Loi sur les étrangers

Point de vue d'Amnesty International

Celui ou celle qui est dépourvu-e de papiers lui permettant de quitter légalement la Suisse peut être emprisonné-e pendant deux ans. Des mineurs peuvent être maintenus en détention pendant un an.

- Il faut renoncer aux mesures dangereuses, disproportionnées et qui portent atteinte à la dignité.
- La détention de mineurs est contraire à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Les cantons ont la possibilité de renvoyer de Suisse les victimes et les témoins de la traite des êtres humains.

- Victimes et témoins de la traite des êtres humains ont besoin de notre protection. Ils ou elles ne doivent pas être renvoyé-e-s lorsqu'ils ou elles risquent de retomber entre les mains des responsables de leur enlèvement.

De nombreuses victimes de violence domestique n'ont d'autre possibilité que de rester auprès de leur partenaire violent-e ou de quitter la Suisse.

- Les victimes de violence domestique doivent pouvoir rester en Suisse même lorsqu'elles sont séparées de leur partenaire violent-e.

L'article 7 de la Constitution fédérale stipule que « La dignité humaine doit être respectée et protégée ».